



Séance du 04 Février 2026
Délibération n°12-04022026

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique – entretien des locaux à Cossé-le-Vivien

Monsieur GUIARD, Vice-président du CIAS, rappelle au Conseil d'Administration que l'entretien des locaux situés à Cossé-le-Vivien (micro-crèche et service Jeunesse) était jusqu'à présent assuré par un agent dont le temps de travail était réparti entre la Communauté de communes et le CIAS.

L'agent actuellement en poste fera valoir prochainement ses droits à la retraite. Ce départ constitue l'opportunité de revoir l'organisation existante.

Il est ainsi proposé de procéder à la création d'un poste relevant exclusivement du CIAS, afin d'assurer les missions d'entretien des locaux pour les équipements relevant de sa compétence.

Considérant que les crédits nécessaires sont déjà engagés en 2025 via des heures facturées et réalisées par un agent de la CPPC,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 19 janvier 2026,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 3 février 2026,

Monsieur GUIARD expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d'« Agent d'entretien des locaux »
- À compter du 12 mars 2026
- À temps non complet (17.50/35^{ème})
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité**, de :

- ⇒ **VALIDER** la création d'un poste d'« Agent d'entretien des locaux », à temps non complet (17.50/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 12 mars 2026.
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 18

Vote :

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, M GAUBERT Jean-Eudes, M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, , Mme MAHIER Aurélie, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, M BOURDAIS Christophe

EXCUSÉS : M BOURBON Aristide, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, Mme GOHIER Odile, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GAUBERT Jean Eudes
Mme GODARD Chantal donne pouvoir à M TESSIER Jean Pierre